

RCS : POITIERS
Code greffe : 8602

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de POITIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 00278
Numéro SIREN : 423 918 861
Nom ou dénomination : SJS TP

Ce dépôt a été enregistré le 30/10/2019 sous le numéro de dépôt 7367

SJS TP

Société à responsabilité limitée à associée unique au capital de 150.000,00 euros
Siège social : Le Marais – 86100 CHÂTELLERAULT
423 918 861 – RCS POITIERS

7367

n° de
dépôt



013278

n° de
gestion

~~30 OCT. 2019~~

n° de
facture

n° de
chrono

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS ORDINAIRES ANNUELLES

DE L'ASSOCIÉE UNIQUE EN DATE DU 25 JUIN 2019

EXTRAIT

L'an deux mille dix-neuf,
Et le vingt-cinq Juin, à 15 heures,

Dans les locaux de la société KPMG Entreprises, situés au 7 Rue Eugène Chevreul à Poitiers (Vienne)

La soussignée :

- La **société CLSP**, Société par actions simplifiée au capital de 180.000,00 euros, sise au lieudit Le Marais à CHÂTELLERAULT (86100), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Poitiers sous le numéro 799 703 657 (ci-après désignée l'"**Associée Unique**") ;
Représentée par **Monsieur Jérôme PRINCET**, en sa qualité de Président de la société CLSP ;

Propriétaire de la totalité des 9.375 parts sociales de 16,00 euros chacune, composant le capital social de la société **SJS TP** (ci-après désignée la "**Société**") ;

Le Commissaire aux Comptes de la Société, le **CABINET REGNIE & ASSOCIES**, représenté par **Monsieur Pierre-Antoine REGNIE**, régulièrement convoqué par lettre recommandée avec demande d'avis de réception en date du 7 juin 2019, est absent.

Sont également présents :

- **Monsieur Stéphane PRINCET**, en sa qualité de Gérant de la Société et de Directeur général de l'Associée Unique ;
- **Monsieur Sébastien PRINCET**, en sa qualité de de Directeur général de l'Associée Unique.

Il est alors déposé sur le bureau :

... / ...

Après discussions,

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME
PAR LE GERANT**

L'Associée Unique a pris les décisions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

... / ...

- Renouvellement des mandats des Commissaires aux comptes ;
- Pouvoirs pour l'exécution des formalités.

**L'Associée Unique, a en conséquence pris les décisions suivantes,
contenues dans le présent Procès-verbal :**

PREMIÈRE DÉCISION

... / ...

DEUXIÈME DÉCISION

... / ...

TROISIÈME DÉCISION

... / ...

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associée Unique prenant acte que les mandats des Commissaires aux comptes, titulaire et suppléant, arrivent à expiration lors des présentes, à savoir à la fonction de Commissaire aux comptes titulaire :

- La société CABINET REGNIE & ASSOCIES AUDIT CONSEIL
Sise Avenue Thomas Edison – Téléport 4 Futuropolis 6 – 86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
Représentée par Monsieur Pierre-Antoine REGNIE

décide de ne pas renouveler son mandat et de le remplacer par :

- La société STREGO AUDIT
4, Rue Papiou de la Verrie
49000 ANGERS
Représentée par Monsieur Laurent RIVAULT

pour une période de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en **2024**.

La société STREGO AUDIT, société par actions Simplifiée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés dans le ressort du greffe du Tribunal de commerce d'Angers (49) sous le numéro 800 382 434, sera représentée par Monsieur Laurent RIVAULT, associé, domicilié à l'adresse de STREGO AUDIT à Poitiers (86) au 6 ter Rue Albin HALLER, Pôle république 2 ;

En outre, l'assemblée générale prenant acte que la désignation d'un Commissaire aux comptes suppléant n'est plus obligatoire en conséquence des dispositions de l'article L. 823-1 alinéa 2 du Code de commerce, dès lors que le mandat du Commissaire aux comptes Titulaire se poursuit sous la forme de société pluripersonnelle, décide en conséquence de ne pas renouveler le mandat de :

- Madame Nathalie GORRY
Demeurant au 28, Rue Rique – 86000 POITIERS
À la fonction de Commissaire aux comptes suppléant ;

La société **STREGO AUDIT** représentée par Monsieur Laurent RIVAULT a transmis à la Société les documents relatifs à l'acceptation de la mission, conformément aux dispositions de l'article L. 823-8-1 du Code de commerce.

CINQUIÈME ET DERNIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

CLÔTURE

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et répertorié sur le Registre de ses décisions.